

Éric DE LÉSÉLEUC de KEROUARA, « *Voler* » et donner...  
*Ethnologie d'un « lieu anthropologique » : le site  
d'escalade de Claret*

Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Jacques Gleyse

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/corpsetculture/745>

DOI : [10.4000/corpsetculture.745](https://doi.org/10.4000/corpsetculture.745)

ISSN : 1777-5337

**Éditeur**

Association Corps et Culture

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 février 2000

ISSN : 1268-5631

**Référence électronique**

Jacques Gleyse, « Éric DE LÉSÉLEUC de KEROUARA, « *Voler* » et donner... *Ethnologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret* », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 5 | 2000, mis en ligne le 12 octobre 2007, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/corpsetculture/745> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpsetculture.745>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

© tous droits réservés

---

# ÉRIC DE LÉSÉLEUC de KEROUARA, « Voler » et donner... Ethnologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret

Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Jacques Gleyse

---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Soutenue publiquement à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique de l'Université Montpellier I, le mercredi 19 janvier 2000.

Le Jury est composé de messieurs :

Christian BROMBERGER, Président, Professeur, Directeur de l'IDEMEC, Université d'Aix-Marseille I.

Jacques GLEYSE, Directeur de Thèse, Maître de conférences HDR, IUFM de Montpellier.

Jacques T. GODBOUT, Rapporteur, Professeur, INRS-Université du Québec à Montréal.

Yves LE POGAM, Maître de conférences, Université Montpellier I.

Michel RASPAUD, Rapporteur, Professeur, Université Lille II.

- 1 Jacques Gleyse, directeur de la thèse, intervient en premier lieu, pour souligner le parcours d'Éric De Léséleuc, Guide de haute montagne de profession, débutant en 1990 des études de sociologie qui le mènent aujourd'hui à cette soutenance de thèse. Il note la qualité du travail de recherche ainsi que celle du document écrit, et préfère, en tant que directeur, laisser aux autres membres du jury le soin de questionner le candidat sur son travail. Il interroge seulement ce dernier sur la notion de « sport », en se demandant si ce qui est mis en œuvre à la falaise de Claret relève du sport, ou plutôt de l'art.

- 2 Éric De Léséleuc répond de manière pertinente à cette question.
- 3 Jacques T. Godbout insiste sur le plaisir qu'il a pris à lire cette thèse, qu'il juge de très grande qualité. Il intervient ensuite sur les concepts de communauté et de don utilisés par l'auteur pour rendre compte du mode de fonctionnement particulier de Claret. En effet, l'ensemble conceptuel de cette thèse porte sur les rapports entre deux modèles : le modèle communauté-société, et le modèle du don. L'utilisation du modèle communauté-société a toute sa pertinence dans ce « lieu anthropologique » qu'est la falaise de Claret, et la manière dont ses membres s'opposent à la société environnante correspondent à ce modèle bi-polaire classique de la sociologie. Et cette thèse conduit à une réflexion sur la nécessité de bien distinguer ces deux modèles don et communauté. Cette différence n'est pas faite explicitement par l'auteur, ce qui conduit Jacques T. Godbout à poser quelques questions sur ce point. Le candidat répond en reconnaissant l'insuffisance de traitement du modèle du don, en particulier du problème de la réception du don, et en mettant en évidence, d'autre part, la capacité de transformation des acteurs que contient le modèle du don.
- 4 Michel Raspaud, second rapporteur, intervient ensuite, et dit tout l'intérêt qu'il a eu à lire ce travail. Il s'arrêtera sur deux aspects : l'un formel, l'autre de fond.
- 5 Du point de vue formel, il souligne les grandes qualités du document, en mentionnant particulièrement, la qualité de l'écriture qui rend la lecture aisée et agréable. Sur le fond, il souligne la pertinence et l'originalité de l'approche ethno-sociologique, qui revêt un caractère innovant au regard des travaux sur les nouvelles pratiques sportives. L'utilisation du concept de don apparaît en forte adéquation avec la situation analysée, et Michel Raspaud dit avoir apprécié l'étendue des connaissances sociologiques dont l'auteur fait un usage judicieux. Il termine son intervention en interrogeant le candidat sur deux points qui lui paraissent étonnants : le fait que les membres du groupe de Claret ne se fréquentent pas en dehors de la falaise, et les caractéristiques socio-économiques de ceux-ci, qui ne semblent pas correspondre à celles des pratiquants habituels de l'escalade. En effet, une proportion importante de ceux-ci apparaissent comme des personnes socialement « déclassées », en particulier du point de vue des revenus financiers.
- 6 Le candidat répond en soulignant la très grande hétérogénéité socio-économique des membres du groupe, qui oblige à dépasser les interprétations déterministes classiques de la sociologie du sport.
- 7 Yves Le Pogam exprime le double plaisir qu'il ressent à participer à cette soutenance : celui de voir présentée la première thèse réalisée en totalité au sein de l'équipe
- 8 « Corps et Culture », et celui d'apprécier la qualité de ce travail. Il insiste sur l'ouverture théorique pour les STAPS que constituent les références à des thèses comme celles du M.A.U.S.S., ou aux travaux de Marc Augé, encore peu utilisées dans les travaux sur le sport. Il félicite le candidat pour la cohérence de la construction du travail, la clarté de la présentation et le style de l'écriture. Il note que tout cela contribue à créer l'illusion d'une simplicité, qui restitue pourtant une densité d'informations visible dans le deuxième volume de la thèse consacré aux données recueillies. Quelques critiques sont émises sur des transformations de détail qui auraient pu encore améliorer l'ensemble, et éviter quelques répétitions et multiplication de sous-parties. La longue bibliographie de 341 références aurait pu être organisée (ouvrage, articles, ou tout autre classement). Yves le Pogam conclut en

soulignant l'importance d'une recherche pourtant circonscrite à un petit univers de l'escalade, posant cependant des questions majeures concernant le lien des communautés et de la société.

- 9 Christian Bromberger commence son intervention en félicitant le candidat pour cette thèse originale, bien écrite et charpentée. Le travail montre que l'escalade dans le site de Claret se présente comme une inversion des normes de la pratique habituelle et souligne l'opposition aux règles de la société dans la volonté de recréer une petite communauté en s'appropriant un territoire. La présentation des
- 10 « Claretmen » et de leurs pratiques est claire, bien argumentée et étayée sur une riche documentation regroupée dans le volume d'annexes. C. Bromberger a retrouvé dans cette description, des traits caractéristiques de certains groupes de jeunes supporters de football qu'il a analysé : appropriation d'un espace du stade, parrainage et bizutage des novices, construction d'un « petit monde » avec ses règles, ses codes, ses héros fondateurs. Cette thèse présente néanmoins quelques insuffisances, à vrai dire mineures. L'auteur a tendance à trop multiplier les citations et les références. En outre l'analyse du groupe de Claret aurait pu être davantage approfondie : leurs relations en dehors du site, leur « look », l'usage de surnoms, leurs relations avec les chasseurs, usagers traditionnels du site, par exemple. De même, il exprime le souhait d'une plus grande profondeur historique du travail pouvant relativiser le caractère nouveau de ce type de pratique marginale. Ces quelques réserves n'entament pas l'impression très positive qui se dégage de cette thèse originale et novatrice. C. Bromberger conclut en réitérant ses félicitations à Éric De Léséleuc.
- 11 Le jury, après avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité d'attribuer à Éric De Léséleuc de Kerouara, le titre de Docteur de l'Université Montpellier 1, avec la mention très honorable et les félicitations du jury.